

Ils prisent hautement l'émission radiophonique réalisée par un jeune homme qui, à mon avis, devrait être honoré par la Chambre des communes pour l'œuvre qu'il accomplit en faveur des Canadiens. J'ai nommé M. John Fisher, qui fait ses reportages à Radio-Canada. L'œuvre que ce homme accomplit pour promouvoir l'unité et l'entente parmi les Canadiens fait certainement contraste avec certains aspects de notre vie politique qui tendent à diviser le Canada et à l'empêcher de devenir un grand pays.

M. Brooks: Il vient du Nouveau-Brunswick.

M. Castleden: Peu m'importe qu'il habite telle ou telle province. Il rend un grand service au Canada.

Dans ma circonscription, nous reconnaissons la liberté de parole et de culte, ainsi que le droit d'être affranchi de la crainte et du dénuement. Nous mettons nos efforts en commun. Nous pouvons avoir des principes religieux et des opinions politiques différentes, mais nous respectons le droit que tous ont d'observer leurs croyances. Nous n'avons pas de loi du cadenas; l'intolérance raciale ou religieuse est inconnue chez nous. La liberté religieuse dont nous jouissons est bien réelle.

Le centre de cette circonscription est une petite ville d'environ 7,000 habitants. Une récente étude démontre qu'elle prend de l'expansion et que vingt-trois confessions religieuses y sont représentées. Néanmoins, tous travaillent ensemble dans un esprit de liberté, sans craindre les persécutions et sans manifester de dédain les uns envers les autres. Les gens de la ville font cause commune avec ceux de la campagne. Lorsqu'il survient des difficultés, tous s'entraident. Ils se rendent compte que leur existence et leur bien-être dépendent de cette collaboration. Ils savent que la prospérité des uns est liée à celle des autres.

Plus de 200 nouvelles habitations viennent d'être construites à Yorkton, mais le problème du logement est encore loin d'être résolu. Je dois dire, au sujet du programme de construction d'habitations inauguré par le Gouvernement, que le coût des maisons construites à Yorkton est tellement élevé que ce plan ne profite nullement aux petits salariés qui ont le plus besoin de logements. Bien des gens qui voudraient occuper ces maisons constatent que les normes établies quant au revenu sont si élevées qu'ils ne peuvent ni les louer ni les acheter.

A Kamsack, autre ville de ma circonscription, les gens sont encore moins fortunés car, sous le régime de certaines règles afférentes au programme fédéral de logement, les maisons d'affaires de Winnipeg qui ont à décider combien d'argent sera prêté pour la cons-

[M. Castleden.]

truction d'habitations ont jugé que cette ville ne constituait pas un bon risque, ou peut-être ont-ils donné d'autres raisons. Ils craignent, semble-t-il, de subir des pertes. Donc, les anciens combattants et autres habitants de cette localité ne peuvent profiter des avantages que comporte le programme actuel de logement, du gouvernement fédéral.

Les gens de Kamsack sont d'avis qu'il y aurait lieu de modifier la loi nationale sur l'habitation de façon qu'un groupe de citoyens puisse former une coopérative de construction d'habitations pour les membres du groupement. J'ignore pourquoi la loi nationale sur l'habitation empêche les gens qui ont réellement besoin de maisons de se grouper en une coopérative. Les prêts devraient être consentis aux groupements coopératifs aux mêmes conditions qu'aux sociétés de logement à dividendes limités, bien qu'au moment du remboursement du prêt le titre de propriété puisse passer directement ou indirectement au locataire.

Il y a quelques années, j'ai eu le plaisir de visiter la Nouvelle-Écosse. Dans l'île du Cap-Breton, j'ai pu observer l'exécution du plan de logement le plus efficace jamais élaboré au Canada. J'ai vu des ouvriers des aciéries et des mines travailler de concert, sur le principe coopératif, à la construction de leurs propres habitations. Grâce au système établi, les gens groupés en coopératives pouvaient emprunter des fonds à environ 3 p. 100. Ces travailleurs, jusqu'alors condamnés à vivre dans les habitations de la société, sans aménagements sanitaires ni confort moderne, songeaient depuis des années à construire leurs propres maisons. Ils ont donc érigé eux-mêmes de jolies demeures de six à sept pièces, très modernes, bien disposées, bien construites. Ils ont vu à ce qu'il y ait un emplacement suffisant pour des terrains de jeux et ils ont observé toutes les règles de l'urbanisme. Ils ont donc pu occuper ces maisons moyennant une modeste redevance mensuelle de \$23, somme qui couvrirait non seulement le loyer, mais le prix de l'assurance, de l'aqueduc, de l'éclairage et de la protection contre l'incendie. Ils possédaient donc de bonnes habitations. En moins de vingt ans, grâce à leur mode de coopération, ils auront acquitté en entier, à même le loyer, le prix de construction de ces maisons.

Ces familles savent apprécier la valeur de telles maisons. Pendant des générations, ces travailleurs ont eu à payer un loyer mensuel de \$16 ou plus pour des maisons de la société, sans commodités hygiéniques, sans jamais pouvoir les acheter. Leurs familles étaient bien obligées d'y demeurer, n'ayant pas les moyens de se construire un foyer. Je suis ensuite allé à Sydney-Mines où j'ai vu des